



Atelier de présentation du Programme
“Améliorer les capacités institutionnelles pour la gouvernance des migrations de main-d’œuvre en Afrique du Nord et de l’Ouest”
(Bamako, Mali, 3 au 5 mars 2009)

Intervention de
M. Assane DIOP
Directeur exécutif, Protection sociale
Bureau international du Travail, Genève

Monsieur le Ministre du Travail de la Fonction Publique et de la Réforme de l’Etat du Mali, Abdoul Wahab Berthé, cher ami,

Messieurs les Ministres de l’Emploi et de la Justice,

Chers collègues, chers amis,

Je tiens à remercier le Gouvernement du Mali au nom du Directeur général du BIT ainsi qu’au nom de Charles Dan, Directeur du Bureau Régional de l’Organisation internationale du Travail pour l’Afrique, d’avoir accepté d’être notre pays hôte pour la tenue de cet atelier de présentation du programme « *Améliorer les capacités institutionnelles pour la gouvernance des migrations de main-d’œuvre en Afrique du Nord et de l’Ouest* » organisé conjointement par le Bureau régional pour l’Afrique de l’OIT, le Programme des Migrations internationales du BIT (MIGRANT) et le Centre international de formation de l’OIT (CIF OIT). Je voudrais confondre les pays participants aux mêmes remerciements.

J’aimerais rappeler rapidement quelques faits qui illustrent bien, à mon sens, l’importance des questions de la migration et du travail décent en Afrique et particulièrement dans la région de l’Afrique du Nord et de l’Ouest.

Les mouvements migratoires sont ancrés dans l’histoire des peuples du continent africain. En effet, au cours de son histoire, l’Afrique a été sillonnée de migrations internes durables et profondes qui ont façonné son visage actuel. Puis, les migrations traditionnelles ont profondément évolué sous la contrainte de la colonisation et de nos jours pour des raisons économiques et politiques. Ainsi, les mouvements migratoires dans la région ont été et restent marqués par divers facteurs historiques, culturels, environnementaux, économiques, sociaux et politiques. Quant à l’ampleur de ces mouvements, il serait difficile de vouloir donner des chiffres précis non seulement sur la migration intra-africaine, intra-régionale mais également sur les

migrations en général de l'Afrique vers l'Europe. Il existe des estimations mais l'absence de données et statistiques fiables constitue un problème majeur.

Il y a aujourd'hui environ 200 millions de migrants internationaux dont 50 pour cent sont des travailleuses et des travailleurs migrants qui ont quitté leur pays dans l'espoir de trouver ailleurs un travail qui leur offre de meilleures conditions de vie et d'améliorer leur sort et celui de leur famille. Les femmes représentent 50 pour cent des migrants internationaux et elles tendent de plus en plus à s'expatrier de leur propre initiative. Avec leurs familles, ces migrants représentent presque 90 pour cent de tous les migrants internationaux. Il importe de souligner que les migrants ne représentent que 3 pour cent de la population mondiale (même pourcentage qu'au début du XX^{ème} siècle). Cependant, c'est leur pourcentage dans la population de certains pays qui a augmenté, notamment en Europe de l'Ouest du fait de leur évolution démographique, du vieillissement et de la diminution de leur population, ainsi que la réduction de leur force de travail.

Si les migrations en direction de l'Europe sont les plus médiatisées, en réalité, les migrations à l'intérieur du continent sont les plus élevées. Selon des données de l'OCDE, en Afrique de l'Ouest par exemple, 86 pour cent des migrations sont intra-régionales (7.5 millions de personnes). Le reste se répartit entre l'Amérique du Nord et l'Europe. « La migration africaine occupe (donc) une part marginale des migrations vers les pays développés ». En 2000, les personnes originaires des pays situés au Sud du Sahara représentaient seulement 4 pour cent des immigrants installés dans les pays de l'OCDE. Pour un exemple plus particulier, sur les 4 millions de Maliens à travers le monde, 3, 5 vivent sur le continent africain et 200.000 seulement en Europe.

En Méditerranée, le principal pays d'origine des migrants est le Maroc. L'Algérie et la Tunisie restent également des pays de migrations. Les pays de l'Afrique du Nord sont devenus, ces dernières années, non seulement des pays d'émigration, mais également des pays de transit pour les migrants en provenance des pays d'Afrique sub-saharienne.

Les migrations de main-d'œuvre constituent un moteur de croissance et de développement pour toutes les parties concernées, à savoir les pays d'origine, les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes.

Dans les pays d'accueil, les migrations de main-d'œuvre ont pour effet de rajeunir la population active, de faire rentrer dans la sphère économique de nombreux secteurs qui sont gros consommateurs de main-d'œuvre, de favoriser la création d'entreprises notamment. Pour les pays d'origine, la migration atténue la pression démographique, réduit les pressions sur le marché du travail et à travers les transferts de fonds elle améliore le bien-être des familles des migrants, facilite les investissements productifs, réduit la pauvreté.

Selon les estimations de la Banque Mondiale, en 2008, les 200 millions de migrants ont envoyé dans leurs pays 300 milliards de dollars, et les migrants africains 20 milliards de dollars. Les fonds envoyés par les travailleurs émigrés dans leur pays d'origine représentent la deuxième source de financement externe des pays en développement, juste après l'investissement étranger direct. Ces transferts de gains individuels privés sont généralement destinés à l'amélioration du logement, à

l'alimentation, à l'éducation et aux soins de santé de leur famille ou de leur communauté d'origine.

Cependant, avec la crise financière et économique mondiale actuelle, on peut s'attendre à des répercussions immédiates sur le montant de ces transferts, sur la situation des travailleurs migrants dans les pays d'accueil et donc indirectement sur les pays d'origine. En effet après plusieurs années de croissance continue, les flux de transferts de fonds vers les pays en développement ont commencé à diminuer au troisième trimestre 2008. Ce ralentissement devrait s'accroître en 2009, conséquence de la crise financière mondiale bien que son ampleur exacte soit difficile à déterminer. Selon la Banque Mondiale, les transferts de fonds devraient diminuer de 0,9 pour cent en 2009 et dans les pires des cas de 6 pour cent. C'est pourquoi le déclin des transferts par les migrants dans les pays riches affectés par la récession constitue une préoccupation majeure pour certains pays comme par exemple le Sénégal ou le Mali en l'Afrique de l'Ouest. Comme le Directeur général Juan Somavia l'a bien souligné lors de son message à l'occasion de la Journée internationale des migrants le 18 décembre 2008, « l'expérience nous rend tristement conscients du fait que les travailleurs migrants, en particulier les travailleuses et les personnes en situation irrégulière, comptent parmi les groupes les plus durement touchés et les plus vulnérables en période de crise ». Les travailleurs migrants occupent déjà souvent les emplois qualifiés de 3 « D » : c'est-à-dire difficiles, dangereux et dégradants, caractéristiques qui peuvent s'accroître dans les périodes difficiles.

La question des migrations est aujourd'hui plus qu'hier au cœur du débat politique international. La multiplication, ces dernières années, de conférences politiques et de recherches, de forums internationaux et régionaux consacrés à la migration internationale constitue une indication sans équivoque de l'importance que la question a acquise dans les agendas politiques des Etats, industrialisés et en développement, des organisations internationales et des institutions de recherche.

C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire la création du CIGEM (Centre d'Information et de Gestion des Migrations) ici à Bamako qui a pour but d'élaborer une approche concertée des questions migratoires et de contribuer à la définition et la mise en œuvre d'une politique adaptée aux dynamiques nationales, régionales et internationales en constante évolution, mettant un accent particulier sur le lien entre migrations et développement. Le CIGEM représente un exemple d'instrument utile pour une gestion efficace des flux migratoires.

Cette préoccupation constitue la reconnaissance du caractère inéluctable de la migration et l'acceptation qu'elle représente une caractéristique permanente et légitime du système international présent et futur. Concernant notre région, cette question devrait être inscrite dans un cadre plus large tel que les accords de partenariat économique entre l'Afrique et l'Union européenne pour saisir également toute la dimension de développement du phénomène migratoire.

Les migrations ne peuvent être abordées sans une approche générale traitant des questions d'emploi, des conditions de travail, des salaires, de santé et sécurité au travail, de sécurité sociale, d'éducation, de formation, d'intégration et de programmes d'insertion retour. Or, tous ces sujets relèvent du mandat de l'OIT et placent notre

Organisation au centre du débat pour promouvoir les politiques et les pratiques relatives aux migrations de main-d'œuvre.

C'est pour les raisons évoquées ci-dessus que l'OIT a mesuré l'importance de la migration de main-d'œuvre.

Ainsi, dès sa création en 1919, l'OIT a exprimé le besoin de protéger les travailleurs migrants en incluant dans son Préambule de la Constitution comme un des objectifs de l'Organisation « *la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger* » et aborde également la question des migrations de main-d'œuvre dans la Déclaration de Philadelphie de 1944.

Les conventions de l'OIT qui portent de manière spécifique sur la question des migrations – à savoir la convention No. 97 sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention No. 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, ainsi que la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, 1990 – constituent un cadre juridique général pour toutes les politiques et les pratiques en la matière et traitent la plupart des questions y relatives et à la coopération entre Etats dans le domaine de la réglementation des migrations. Bien que l'Afrique du Nord et de l'Ouest soient particulièrement concernées par cette problématique, ces conventions de l'OIT ont été peu ratifiées (ratification de la Convention 97 par l'Algérie).

Je rappelle qu'en 2004, la Conférence internationale du Travail a adopté par consensus une résolution sur un plan d'action pour les travailleurs migrants comprenant 7 éléments d'action. Le plan reconnaît le caractère transsectoriel de la question et adopte une approche intégrée qui englobe les normes du travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. La plupart des éléments du plan ont trait à des activités courantes du BIT.

Le Programme présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des réalisations des projets de coopération technique et autres activités réalisées dans le passé par l'OIT en matière de migration de main-d'oeuvre.

Déjà en 2004-2006, l'OIT a mis en oeuvre un projet intitulé "Migration de main d'oeuvre pour l'intégration et le développement en Afrique", conjointement coordonné par le Programme pour les Migrations internationales, les Bureaux du BIT d'Alger, de Dakar et de Dar Es Salaam, et le Centre international de Formation de l'OIT de Turin, avec le soutien financier de l'Union européenne. Le projet visait à renforcer les capacités des gouvernements et partenaires sociaux pour une meilleure gestion des migrations de main d'oeuvre, en tant qu'instrument de développement et d'intégration régionale dans les pays du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Les activités principales du projet se composaient d'études nationales, de plusieurs séminaires de renforcement des capacités, d'un appui et d'une coopération techniques pour la consolidation des mécanismes du dialogue social et la promotion des normes internationales du travail.

Egalement entre septembre 2007 et février 2009, un projet pilote dans la sous-région visait à l'amélioration de la gestion des migrations de main-d'oeuvre entre le

Sénégal, la Mauritanie, le Mali et l'Espagne par le renforcement des capacités des gouvernements et l'amélioration de l'employabilité des travailleurs migrants. Pour poursuivre ce travail, un nouveau projet, toujours financé par l'Espagne, d'une durée de quatre ans va bientôt démarrer dans les mêmes pays. Ce nouveau projet devrait poser les bases pour une meilleure gouvernance des migrations de main-d'oeuvre et créer des liens avec le développement dans les pays d'origine.

En outre, il existe une reconnaissance remarquable du rôle de l'OIT et des partenaires pour renforcer les capacités des pays de la région. Dans le cadre de notre budget régulier et avec le soutien de l'Espagne, il sera développé des activités visant à « Améliorer les capacités institutionnelles pour la gouvernance des migrations de main-d'oeuvre en Afrique du Nord et de l'Ouest ».

Les actions concrètes à développer, en conformité avec la résolution sur les travailleurs migrants de 2004, peuvent être les suivantes :

- aider les Etats Membres à réviser et à mettre à jour leurs lois et règlements, à adopter des mesures pratiques sur les migrations de travailleurs et à améliorer le fonctionnement des dispositions administratives et des mécanismes d'application ;
- aider les Etats Membres à renforcer leurs capacités pour développer des bases de données nationales concernant les travailleurs migrants;
- faire mieux connaître et comprendre les normes de l'OIT relatives aux travailleurs migrants et aider les Etats Membres à rendre leurs politiques et leurs programmes en matière de migrations de main-d'oeuvre conformes à ces normes ;
- aider les Etats Membres à établir un organe interministériel visant à dialoguer et à formuler des politiques nationales relatives aux questions de migrations de main-d'oeuvre.

La problématique de la migration de main-d'oeuvre et de la protection des travailleurs migrants est un défi majeur aussi bien pour les pays de l'Afrique du Nord et de l'Ouest que pour les pays de destination. Le BIT espère que cet atelier permettra aux pays bénéficiaires d'étudier ensemble la meilleure stratégie de leur développement en matière de migrations de main-d'oeuvre et d'avoir un plan d'action national avec des activités concrètes pouvant être exécutées dans les meilleurs délais.

Je vous remercie pour votre attention.

27.2.09/12h30